



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2017

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 7 785 000,60 euros
Siège social : 218, Avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France
Thonon les Bains RCS 439 489 022

A UNIQUE THERAPEUTIC APPROACH
BASED ON THE SELECTIVE INHIBITION
OF NOX ENZYMES



SOMMAIRE

1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	5
1.1	<i>Responsable du rapport financier semestriel.....</i>	<i>5</i>
1.2	<i>Attestation de la personne responsable.....</i>	<i>5</i>
2.	Rapport d'activité au 30 juin 2017	6
2.1	<i>Faits marquants du 1^{er} semestre 2017.....</i>	<i>6</i>
2.2	<i>Activité et résultats de la société</i>	<i>7</i>
2.3	<i>Evolution et perspectives.....</i>	<i>10</i>
2.4	<i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre</i>	<i>11</i>
2.5	<i>Facteurs de risques et transactions entre parties liées</i>	<i>11</i>
3.	Comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2017.....	12
	<i>Etat de situation financière consolidée</i>	<i>12</i>
	<i>Compte de résultat consolidé.....</i>	<i>13</i>
	<i>Etat du résultat global consolidé.....</i>	<i>14</i>
	<i>Variation des capitaux propres consolidés.....</i>	<i>15</i>
	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés</i>	<i>16</i>
	<i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR).....</i>	<i>17</i>
	<i>Notes aux états financiers consolidés</i>	<i>18</i>
4.	Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés semestriels établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne.....	58

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « Société » ou « Genkyotex » désignent la société Genkyotex SA dont le siège social est situé au 218, Avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole, 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France, immatriculée au Registre de Commerce de Thonon les Bains sous le numéro 439 489 022 ;
- Le terme le « Groupe » renvoie à Genkyotex SA et ses filiales Genkyotex Suisse SA (Suisse) et Genkyotex Innovation SAS (France) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2017 ;
- « Document de Référence » désigne le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2017 sous le numéro R.17-048.

A propos de GENKYOTEX

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX cotée sur Euronext Paris et Bruxelles. Genkyotex est implantée en France et, via sa filiale GenKyoTex Suisse SA, en Suisse. Leader des thérapies NOX, son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence.

Genkyotex dispose d'une plateforme permettant d'identifier des petites molécules administrables par voie orale et capables d'inhiber de manière sélective des enzymes NOX spécifiques. Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le GKT831, un inhibiteur des NOX1 et 4, est entré en essai clinique de phase II dans la cholangite biliaire primitive (PBC, une pathologie fibrotique orpheline) au cours du deuxième trimestre 2017. Ce candidat pourra également être actif dans d'autres indications fibrotiques. Son deuxième produit candidat, le GKT771, est un inhibiteur de NOX1 ciblant plusieurs voies dans l'angiogenèse, la perception de la douleur et l'inflammation, et devrait entrer en essai clinique fin 2017.

Genkyotex dispose également d'une plate-forme polyvalente, Vaxiclase, particulièrement adaptée au développement d'immunothérapies. Un partenariat sur l'utilisation de Vaxiclase en tant qu'antigène en soi (GTL003) a été établi avec le Serum Institute of India Ltd (Serum Institute), le plus grand producteur de doses de vaccins au monde. Ce partenariat couvre tous les territoires en dehors notamment des Etats-Unis et de l'Europe et pourrait générer jusqu'à 57 millions de dollars de recettes pour Genkyotex, avant redevances sur les ventes. Il permettra au Serum Institute de développer des vaccins de combinaison de cellules multivalentes contre plusieurs maladies infectieuses, dont la coqueluche. La dernière étape du développement préclinique prévu dans l'accord a été atteinte en novembre 2016, ouvrant ainsi la voie aux tests précliniques réglementaires avant un potentiel développement clinique et une commercialisation.

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Saint-Julien-en-Genevois, le 21 septembre 2017.

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2017

2.1 Faits marquants du 1^{er} semestre 2017

Février 2017 :

- Les actionnaires de la Société approuvent les résolutions rendant effectif le rapprochement avec la société Genkyotex Suisse SA conformément au traité d'apport conclu le 22 décembre 2016 ainsi que le changement de dénomination sociale de « Genticiel » en « Genkyotex ».

L'assemblée générale a approuvé :

(i) l'opération d'apport à la Société, par l'ensemble des actionnaires de Genkyotex Suisse SA, des 5 262 133 actions ordinaires qu'ils détiennent dans cette dernière représentant 100% de son capital social et de ses droits de vote ;

(ii) l'émission par la Société de 62 279 951 actions nouvelles au profit des actionnaires de Genkyotex Suisse SA en rémunération de cet apport. Ces derniers ont ainsi reçu 11,8355 actions de la Société pour chaque action Genkyotex Suisse SA apportée. Cette parité d'échange a été convenue entre la Société et les actionnaires de Genkyotex Suisse SA sur la base d'une valeur réelle de Genkyotex Suisse SA établie à 120 millions d'euros et de la Société établie à 30 millions d'euros.

En conséquence de la réalisation de l'apport, les anciens actionnaires de Genkyotex Suisse SA détiennent 80% du capital social et des droits de vote de la Société.

Ce rapprochement aboutit à la création d'un groupe franco-suisse coté dénommé « Genkyotex » dont l'activité est principalement dédiée au développement d'un portefeuille d'inhibiteurs de NOX, une nouvelle classe thérapeutique dans la fibrose et la douleur inflammatoire.

Mai 2017 :

- La Société reçoit l'autorisation de la FDA pour initier un essai clinique de phase 2 avec GKT831 dans la cholangite biliaire primitive (« CBP »).

Juin 2017 :

- La Société débute le recrutement de patients pour son essai clinique de phase 2 avec le GKT831 dans la cholangite biliaire primitive.
- La Société annonce le lancement d'un essai clinique de phase 2 avec le GKT831 d'une durée de 48 semaines chez des patients atteints de diabète de type 1 et d'insuffisance rénale.

2.2 Activité et résultats du Groupe

Comme indiqué à la section 2.1, Genkyotex SA (anciennement dénommée Gentice SA) s'est rapprochée du groupe Genkyotex Suisse le 28 février 2017. Dans le cadre de ce rapprochement, Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard des normes IFRS et les états financiers du nouveau groupe ainsi formé ont été établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de Genkyotex Suisse SA. Ainsi, les comparatifs et évolutions par rapport au 1^e semestre 2016 présentés et commentés ci-après ont été établis sur la seule base des comptes consolidés du groupe Genkyotex Suisse au 30 juin 2016.

2.2.1 Activité

Développements cliniques

- Le 2 mai 2017, la Société a annoncé que l'autorité de santé américaine (U.S. Food & Drug Administration - FDA) a approuvé sa demande d'IND (Investigational New Drug) autorisant Genkyotex à évaluer le GKT831, son inhibiteur de NOX1 et 4, au cours d'un essai clinique de phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP).
- Le 27 juin 2017, la Société a annoncé avoir débuté le recrutement de patients dans son essai clinique dans un premier centre de recherche aux Etats-Unis. Au total, plus de 50 centres devraient participer à l'étude aux États-Unis, au Canada, en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en Israël. Les premiers résultats provisoires de cet essai clinique devraient être disponibles au premier semestre 2018, et la société prévoit d'annoncer les résultats définitifs au cours du second semestre 2018.
- Le 28 juin 2017, Genkyotex a annoncé que deux experts du diabète de renommée mondiale, le Pr. Mark Cooper, Directeur de la Division Diabète de l'Université Monash, et le Pr. Jonathan Shaw, Directeur adjoint (Santé clinique et publique) au Baker Heart and Diabetes Institute, deux établissements situés à Melbourne, en Australie, dirigeront un essai clinique de phase 2, à l'initiative de chercheurs, visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du candidat médicament phare de la société, le GKT831, chez des patients atteints de néphropathie diabétique. Cette étude sera financée par la Fondation de la recherche australienne sur le diabète juvénile (JDRF Australia), qui bénéficie des fonds de l'Australian Research Council dédiés à la Special Research Initiative for Type 1 Juvenile Diabetes, avec un soutien financier additionnel du Baker Institute. Genkyotex fournira le composé GKT831 répondant aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pour cette étude. Le recrutement des patients devrait débuter au cours du second semestre 2017.

Activités de recherche

Genkyotex continue d'explorer le potentiel thérapeutique de l'inhibition des NOX en oncologie, dans la perte d'audition et dans la maladie de Parkinson. La Société explore en outre des opportunités de subventions financières non dilutives pour soutenir l'évaluation préclinique de médicaments candidats dans ces domaines thérapeutiques.

2.2.2 Gouvernance

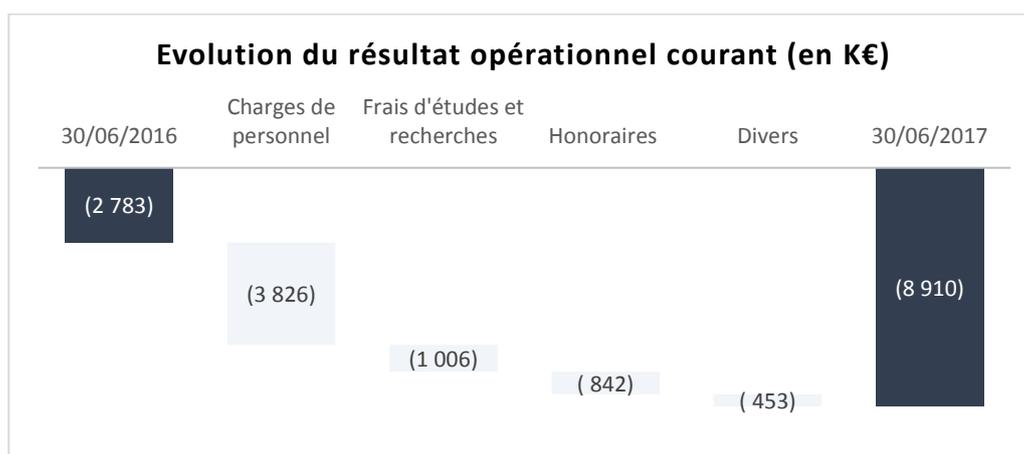
Le 28 février 2017, les actionnaires de Genticiel ont approuvé les résolutions rendant effectif le rapprochement stratégique entre Genticiel et GenKyoTex conformément au traité d'apport conclu le 22 décembre 2016 entre Genticiel et les actionnaires de GenKyoTex, ainsi que le changement de dénomination sociale de « Genticiel » en « Genkyotex » à compter du 28 février 2017. Les actionnaires ont aussi approuvé les nominations de :

- Claudio Nessi, Ilias (Elias) Papatheodorou, Ecllosion 2 & Cie SCPC, Edmond de Rothschild Investment Partners, Catherine Moukheibir et Mary Tanner en qualité d'administrateurs ; et
- Stéphane Verdood et Joseph McCracken, en qualité de censeurs.

Le même jour, le conseil d'administration de la Société a nommé Claudio Nessi en qualité de président du conseil d'administration et Elias Papatheodorou en qualité de directeur général de Genkyotex.

2.2.3 Charges opérationnelles courantes

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'élève à - 8 910 K€ au 30 juin 2017 contre - 2 783 K€ au 30 juin 2016.



Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des charges de personnel (incluant les paiements fondés en actions et les charges liées aux engagements de retraite) de 3 826 K€ se décomposant comme suit :

(montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016	Var.
Charges de personnel	1 075	1 294	(219)
Paiements fondés sur des actions	3 963	30	3 933
Charges liées aux engagements de retraite	74	(38)	112
TOTAL	5 112	1 286	3 826

La charge de paiement fondés sur des actions constatée sur le 1^{er} semestre 2017 est essentiellement liée aux bons de participation attribués à des salariés de la société Genkyotex Suisse SA le 16 janvier 2017 (se reporter à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés résumés pour plus de détails).

- Une augmentation des frais d'études et recherches de 1 006 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2016 compte tenu du démarrage de la phase 2 pour le produit GKT831 dans l'indication de la « PBC » et des travaux précliniques en cours sur le composé GKT771.
- Une hausse des charges d'honoraires de 842 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2016. Le nouveau groupe formé suite au rapprochement de la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) avec le groupe Genkyotex Suisse est soumis aux obligations d'un groupe coté sur un marché financier. Ces obligations ont entraîné des coûts juridiques, comptables, d'audits et de communication complémentaires par rapport au 1^e semestre 2016. En effet, au cours du 1^{er} semestre 2016, le groupe Genkyotex Suisse était un groupe non coté.

2.2.4 Charges opérationnelles non courantes

Le Groupe a constaté des charges opérationnelles non courantes de 11 408 K€ au 30 juin 2017. Celles-ci sont constituées :

- D'un coût de cotation du groupe Genkyotex Suisse de 10 898 K€ correspondant au différentiel entre le coût d'acquisition des titres de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) de 33 476 K€ et la juste valeur des actifs et passifs assumés de 22 577 K€ au 28 février 2017 (se reporter à la note 14.1 de l'annexe aux comptes consolidés résumés pour plus de détails).
- De frais de restructuration de la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) de 510 K€.

2.2.5 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à - 26 K€ au 30 juin 2017, soit une amélioration de 48 K€ par rapport au 1^e semestre 2016 s'expliquant essentiellement par une évolution favorable du taux euro / franc suisse.

2.2.6 Trésorerie et placements liquides

Le Groupe disposait de trésorerie (14,9 M€) et de placements liquides (3,2 M€) pour 18 M€ au 30 juin 2017 contre 2 M€ au 30 juin 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- Des augmentations de capital au niveau du groupe Genkyotex Suisse pour environ 14 M€ ;
- De la trésorerie et des placements apportés par Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) au 28 février 2017 d'environ 11 M€ ;
- Une consommation de trésorerie entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017 d'environ 9 M€ liée essentiellement aux efforts de recherche du Groupe et aux frais d'augmentations de capital et de rapprochement avec la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA).

2.3 Evolution et perspectives

L'ambition de Genkyotex est de développer une approche nouvelle dans le traitement de plusieurs maladies dont les besoins ne sont aujourd'hui pas satisfaits ou imparfaitement satisfaits. Les principaux éléments de sa stratégie sont les suivants :

- **Confirmer l'efficacité du GKT831 dans la fibrose dans une pathologie hépatique.** L'objectif principal de la Société est de confirmer l'efficacité de son produit candidat le plus avancé, le GKT831, la fibrose hépatique avec une étude dans la PBC. Pour atteindre cet objectif la Société a initié fin juin 2017 un essai clinique de Phase 2 en Europe et en Amérique du Nord. Une réussite dans cet essai qui vise une fibrose du foie permettrait d'ouvrir d'autres voies thérapeutiques pour d'autres pathologies fibrotiques.
- **Confirmer l'efficacité du GKT831 dans la fibrose dans une pathologie rénale.** La Société a conclu avec le Baker Heart and Diabetes Institute de Melbourne, en Australie, la réalisation d'un essai clinique de phase 2 d'une durée de 48 semaines visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité du GKT831, chez des patients atteints de diabète de type 1 et d'insuffisance rénale. Cette étude sera menée au Baker Institute ainsi que dans plusieurs centres cliniques sur le territoire australien et financée par la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (JDRF), bénéficiaire des fonds de l'Australian Research Council Special Research Initiative in Type 1 Juvenile Diabetes. L' enrôlement des patients devrait débuter au cours du second semestre 2017.
- **Conduire l'essai clinique de phase 1 pour confirmer le profil de sécurité favorable et démontrer l'activité pharmacologique du GKT771.** Le second candidat médicament le plus avancé, le GKT771 est un inhibiteur sélectif de NOX1 qui possède des effets anti-inflammatoires, anti-angiogéniques, et analgésiques qui sont trois composantes majeures dans beaucoup de pathologies rhumatismales, de pathologies inflammatoires cutanées ou encore de plusieurs types de douleurs inflammatoires. Genkyotex mène aujourd'hui des études précliniques afin de définir des indications cliniques prioritaires. Elle envisage de lancer un essai clinique de Phase 1 avec le GKT771 fin 2017 et son objectif est de concentrer ses efforts pour obtenir en Europe une réponse favorable à sa demande d'essai clinique (DEC ou CTA).
- **Valoriser la plateforme NOX de la société en continuant à mener des programmes de recherche préclinique exploratoires.** Genkyotex entend continuer à mener des programmes de recherche préclinique exploratoire NOX portant sur la perte d'audition, les pathologies du système nerveux central et l'oncologie.
- **Poursuivre le partenariat avec Serum Institute sur Vaxiclase et valoriser les droits conservés par la Société dans le cadre de cet accord de licence.** La Société entend poursuivre son partenariat avec Serum Institute et valoriser auprès de tiers Vaxiclase pour les territoires (Europe, Etats-Unis) exclus de l'accord de licence avec Serum Institute.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Août 2017 :

La Société annonce que le GKT831, son inhibiteur des NOX1 et 4, a démontré sa capacité à cibler efficacement les fibroblastes associés au cancer (CAF) et à retarder la croissance tumorale, dans le cadre d'une étude incluant plusieurs modèles précliniques.

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de référence.

La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2017.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de Référence.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2017

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée	Notes	30/06/2017	31/12/2016
		K€	K€
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	10 507	-
Immobilisations corporelles	3.2	70	93
Actifs financiers non courants	4	72	15
Actifs d'impôts différés		-	4
Total actifs non courants		10 649	112
Autres créances	5	4 801	795
Actifs financiers courants	4	3 235	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	14 853	13 937
Total actifs courants		22 889	14 733
Total Actif		33 538	14 844
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	7	7 785	4 242
Bons de participation		-	274
Primes d'émission et d'apport		162 015	44 998
Réserve de conversion		(1 942)	(1 754)
Autres éléments du résultat global		(388)	(450)
Pertes accumulées - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(117 786)	(28 385)
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(20 368)	(6 699)
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère		29 315	12 217
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		29 315	12 217
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	10	862	874
Dettes financières non courantes	9	228	-
Total passifs non courants		1 090	874
Passifs courants			
Dettes financières courantes	9	226	-
Dettes fournisseurs		1 803	1 203
Autres dettes courantes	12	1 104	550
Total passifs courants		3 133	1 753
Total Passif et capitaux propres		33 538	14 844

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé	Notes	30/06/2017 6 mois K€	30/06/2016 6 mois K€
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Frais de recherche et développement, net			
Frais de recherche et développement	13.1	(5 665)	(2 552)
Subventions	13.1	395	304
Frais généraux et administratifs	13.2	(3 640)	(535)
Résultat opérationnel courant		(8 910)	(2 783)
Autres produits opérationnels	14	-	-
Autres charges opérationnelles	14	(11 408)	-
Résultat opérationnel		(20 318)	(2 783)
Charges financières	15	(116)	(76)
Produits financiers	15	90	2
Résultat avant impôt		(20 345)	(2 857)
Impôt sur le résultat		(23)	(65)
Résultat net de la période		(20 368)	(2 922)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(20 368)	(3 356)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle (1)</i>		-	434
		30/06/2017	30/06/2016
Résultat de base par action (€/action)	17	(0,38)	(1,77)
Résultat dilué par action (€/action)	17	(0,38)	(1,77)

(1) Les intérêts ne conférant pas le contrôle au 30 juin 2016 étaient liés au pourcentage d'intérêt de Genkyotex Suisse SA dans Genkyotex Innovation SAS (cf. note 2.2).

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé	30/06/2017 6 mois K€	30/06/2016 6 mois K€
Résultat net de la période	(20 368)	(2 922)
Gains et pertes actuariels	57	(60)
Effet d'impôt	5	(9)
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	62	(69)
Différences de conversion	(188)	33
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(188)	33
Résultat global	(20 494)	(2 958)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(20 494)</i>	<i>(3 420)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle (1)</i>	<i>-</i>	<i>462</i>

(1) Les intérêts ne conférant pas le contrôle au 30 juin 2016 étaient liés au pourcentage d'intérêt de Genkyotex Suisse SA dans Genkyotex Innovation SAS (cf. note 2.2).

Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Genkyotex Suisse SA	Bons de participation Genkyotex Suisse SA	Capital Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA)	Capital Actions ordinaires et actions de préférence	Capital participation	Primes d'émission et d'apport	Pertes accumulées et résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Actions propres	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle (1)	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Nombre d'actions											
	K€												
Au 31 décembre 2015	1 694 837	307 110		1 384	274	34 542	(58 550)	(2)	(1 514)	(527)	(24 394)	28 121	3 727
Résultat net au 30 juin 2016				-	-	-	(3 356)	-	-	-	(3 356)	434	(2 922)
Autres éléments du résultat global				-	-	-	-	-	33	(97)	(64)	28	(36)
Résultat global				-	-	-	(3 356)	-	33	(97)	(3 420)	462	(2 958)
Actions propres				-	-	-	-	(7)	-	-	(7)	-	(7)
Frais d'augmentation de capital				-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	-	(5)
Paiements fondés sur des actions				-	-	-	30	-	-	-	30	-	30
Au 30 juin 2016	1 694 837	307 110		1 384	274	34 537	(61 875)	(9)	(1 481)	(625)	(27 795)	28 584	788
Au 31 décembre 2016	4 785 169	307 110		4 242	274	44 998	(35 083)	(9)	(1 754)	(450)	12 217	-	12 217
Résultat net au 30 juin 2017				-	-	-	(20 368)	-	-	-	(20 368)	-	(20 368)
Autres éléments du résultat global				-	-	-	-	-	(188)	62	(127)	-	(127)
Résultat global				-	-	-	(20 368)	-	(188)	62	(20 494)	-	(20 494)
Augmentation de capital	169 854			-	159	-	-	-	-	-	159	-	159
Frais d'augmentation de capital				-	-	(8)	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Conversion du capital participation en actions ordinaires	307 110	(307 110)		433	(433)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre 14.1				-	-	-	33 476	-	-	-	33 476	-	33 476
Reconstitution du capital, des primes d'émission et d'apport de Genkyotex SA (acquisition inversée)	(5 262 133)	-	77 850 006	3 110	-	117 025	(120 017)	(119)	-	-	-	-	-
Actions propres				-	-	-	-	3	-	-	3	-	3
Paiements fondés sur des actions 8.5				-	-	-	3 963	-	-	-	3 963	-	3 963
Au 30 juin 2017			77 850 006	7 785	-	162 015	(138 029)	(126)	(1 942)	(388)	29 315	-	29 315

(1) Les intérêts ne conférant pas le contrôle au 30 juin 2016 étaient liés au pourcentage d'intérêt de Genkyotex Suisse SA dans Genkyotex Innovation SAS (cf. note 2.2).

Le terme « variation de périmètre » indiqué dans les différents tableaux des comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2017 correspond à l'effet de l'acquisition de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), entité acquise d'un point de vue comptable (cf. note 2.2) par Genkyotex Suisse SA.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés	Notes	30/06/2017 6 mois K€	30/06/2016 6 mois K€
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de la période		(20 368)	(2 922)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3.1	(190)	-
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.2	(24)	(42)
(-) Provision au titre des engagements de retraite	10	34	38
(-) Provision pour risques et charges	11	30	-
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	8.5	(3 963)	(30)
(-) Variation des impôts différés		(4)	1
(-) Intérêts perçus sur les dépôts à terme		6	-
(-) Intérêts capitalisés sur le contrat de capitalisation		4	-
(-) Coût de cotation	14	(10 898)	-
(-) Désactualisation des avances remboursables	9	(6)	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(5 358)	(2 889)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (net des dépréciations des créances clients et des stocks)		845	(64)
Impôts payés		(81)	(39)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(6 283)	(2 864)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(2)	-
Démobilisation de placements classés en actifs financiers courants		4 000	-
Intérêts perçus sur les dépôts à terme		6	-
Variation de périmètre (1)		3 587	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		7 591	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Emission de bons de participation de Genkyotex Suisse SA	8.4	159	-
Frais d'augmentation de capital de Genkyotex SA (ex Genticel)		(32)	-
Remboursement d'avances	9	(326)	-
Achat/vente de bons de participation de Genkyotex Suisse SA à des salariés	8.4	9	(6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(191)	(6)
Incidence des variations des cours de change		(200)	41
Augmentation (diminution) de la trésorerie		916	(2 830)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6	13 937	4 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6	14 853	1 834
Augmentation (diminution) de la trésorerie		916	(2 830)

(1) La variation de périmètre correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) au 28 février 2017.

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) (montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Autres créances	591	(1 057)
Dettes fournisseurs	43	720
Dettes sociales	130	333
Dettes fiscales	105	(61)
Autres dettes courantes	(24)	-
Total de la variation	845	(64)

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers semestriels consolidés résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1: Activité et évènements significatifs

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2017.

Les états financiers consolidés semestriels résumés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 septembre 2017 et autorisés à la publication.

1.1 La Société et son activité

Créée en octobre 2001, la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA), société anonyme de droit français, a pour objet social en France et à l'étranger : recherche, étude, développement, fabrication et diffusion de médicaments et produits médicamenteux et sanitaires dans le domaine de la santé humaine et animale.

La société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) est cotée sur le marché Euronext à Paris et Bruxelles depuis le 8 avril 2014.

Adresse du siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 439 489 022 RCS de Thonon les Bains.

Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Genkyotex SA, Genkyotex Suisse SA et Genkyotex Innovation SAS est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs de l'exercice

Janvier 2017 :

La société Genkyotex Suisse SA procède à l'attribution de 180 000 bons de participation à un prix de souscription de 1 CHF (environ 0,93 €) : 169 854 ont été émis à cette même date et 10 146 étaient auto détenues par la société Genkyotex Suisse SA.

Février 2017 :

- Les actionnaires de la Société approuvent les résolutions rendant effectif le rapprochement avec la société Genkyotex Suisse SA conformément au traité d'apport conclu le 22 décembre 2016 ainsi que le changement de dénomination sociale de « Genticiel » en « Genkyotex ».

L'assemblée générale a approuvé :

(i) l'opération d'apport à la Société, par l'ensemble des actionnaires de Genkyotex Suisse SA, des 5 262 133 actions ordinaires qu'ils détiennent dans cette dernière représentant 100% de son capital social et de ses droits de vote ;

(ii) l'émission par la Société de 62 279 951 actions nouvelles au profit des actionnaires de Genkyotex Suisse SA en rémunération de cet apport. Ces derniers ont ainsi reçu 11,8355 actions de la Société pour chaque action Genkyotex Suisse SA apportée. Cette parité d'échange a été convenue entre la Société et les actionnaires de Genkyotex Suisse SA sur la base d'une valeur réelle de Genkyotex Suisse SA établie à 120 millions d'euros et de la Société établie à 30 millions d'euros.

En conséquence de la réalisation de l'apport, les anciens actionnaires de Genkyotex Suisse SA détiennent 80% du capital social et des droits de vote de la Société.

Ce rapprochement aboutit à la création d'un groupe franco-suisse coté dénommé « Genkyotex » dont l'activité est principalement dédiée au développement d'un portefeuille d'inhibiteurs de NOX, une nouvelle classe thérapeutique dans la fibrose et la douleur inflammatoire.

Mai 2017 :

- La Société reçoit l'autorisation de la FDA pour initier un essai clinique de phase 2 avec GKT831 dans la cholangite biliaire primitive (« PBC »).

Juin 2017 :

- La Société débute le recrutement de patients pour son essai clinique de phase 2 avec le GKT831 dans la cholangite biliaire primitive.
- La Société annonce le lancement d'un essai clinique de phase 2 avec le GKT831 d'une durée de 48 semaines chez des patients atteints de diabète de type 1 et d'insuffisance rénale.

Note 2: Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

La Société a établi ses états financiers semestriels consolidés résumés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des états financiers annuels. Ces notes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Genkyotex Suisse SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Évolution de la présentation des états financiers

Présentation du compte de résultat consolidé

La présentation du compte de résultat consolidé a été modifiée par rapport à celle utilisée par Genkyotex Suisse SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les modifications ont porté sur la création d'un sous total « résultat opérationnel courant » et des postes « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles ». Elles sont destinées à accroître la lisibilité de la performance du Groupe et du compte de résultat consolidé. Conformément à la recommandation ANC 2013-03, le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des charges issus des activités opérationnelles des sociétés, déduction faite des éléments significatifs, qui en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité du Groupe (cf. note 14).

Conformément à la norme IAS 1, la Société a procédé au reclassement des informations comparatives, étant précisé que le Groupe n'a pas identifié de produits ou charges opérationnels non courants au 30 juin 2016 tels que définis en note 14.

Présentation des notes aux états financiers consolidés

La présentation des annexes aux états financiers consolidés en IFRS a été modifiée par rapport à celle utilisée pour les exercices clos jusqu'au 31 décembre 2016.

Les modifications ont porté principalement sur l'organisation et la hiérarchisation des notes annexes par thème de référence. Elles sont destinées à accroître la lisibilité et la pertinence des états financiers établis en IFRS et à en favoriser l'appréhension, conformément aux recommandations de l'AMF et aux travaux entrepris par le normalisateur comptable international.

La plupart des principes comptables figurent désormais au sein de chaque note de référence afin que le lecteur puisse plus aisément comprendre les données financières présentées. Les principes d'établissement des comptes, les changements de méthode et l'utilisation de jugements et d'estimation restent détaillés en note 2.

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Continuité d'exploitation

La Société est une société qui se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux traitements. La position déficitaire au cours des périodes présentées n'est pas inhabituelle pour une société de ce stade de développement.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour et a levé des fonds qui lui permettront de couvrir ses dépenses à court terme. La Société aura besoin de fonds supplémentaires pour poursuivre son plan de développement et cela pourra également dépendre de l'atteinte d'étapes de développement, l'obtention de résultats cliniques favorables et/ou l'obtention d'un succès commercial. Etant donné qu'aucun de ces facteurs ne peut être garanti, il existe une incertitude substantielle concernant la capacité de la Société à poursuivre ses activités dans le futur.

Compte tenu de la situation de trésorerie au 30 juin 2017, le Conseil d'administration estime que la Société sera en mesure de couvrir ses besoins au minimum pour les 12 prochains mois. Ainsi, les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

Pour couvrir leurs besoins futurs, la Société continuera de rechercher des fonds supplémentaires. Cela pourrait inclure des levées de fonds supplémentaires auprès des investisseurs actuels, des nouveaux investisseurs et/ou la conclusion de contrats de licence ou de collaboration.

Méthodes comptables

La Société a adopté toutes les normes d'application obligatoire pour les comptes semestriels 2017, étant précisé qu'aucunes nouvelles normes, amendements de normes ou interprétations n'ont été adoptées par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2017.

Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par le Groupe

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes semestriels 2017

- IFRS 9 - Instruments Financiers
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2017

- IFRS 14 - Comptes de report réglementaires
- IFRS 16 - Locations
- IFRS 17 - Contrats d'assurances
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise
- Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
- Amendements à IAS 7 - Informations à fournir : Transferts d'actifs financiers

- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 avec IFRS 4
- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- Clarifications à IFRS 15
- IFRIC 22 - Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019 ou de façon anticipée au 1^{er} janvier 2018 avec IFRS 15. Le Groupe ne prévoit pas de l'appliquer par anticipation. IFRS 16 supprime la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement et prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers). La norme affectera également la présentation du compte de résultat (résultat opérationnel et charges financières) et du tableau des flux de trésorerie (flux liés aux activités opérationnelles et flux liés aux activités de financement).

Ainsi, les contrats de location immobilière feront l'objet d'un retraitement au titre de l'application d'IFRS 16 (cf. note 20.1).

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Selon IFRS 10, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à, des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Dans le cadre du rapprochement entre Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et Genkyotex Suisse SA le 28 février 2017 (cf. note 1.2), Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard de la norme IFRS 10. Ainsi, les présents états financiers semestriels sont établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de Genkyotex Suisse SA.

Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), entité acquise sur le plan comptable, ne constitue pas une activité au sens d'IFRS 3.3. A ce titre, la transaction réalisée ne peut donc être traitée comme un regroupement d'entreprises (IFRS 3.B19). Les normes IFRS ne prévoient pas de dispositions sur la comptabilisation d'une telle transaction. Par conséquent, le traitement comptable adéquat a été déterminé

au regard d'IAS 8 (paragraphe 10-12). Bien qu'IFRS 3 ne soit pas applicable, la transaction a été traitée en substance comme une acquisition inversée.

Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, sur le plan comptable, la différence entre le coût d'acquisition des titres de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charges (IFRS 2.13A), étant précisé que :

- Le coût d'acquisition des titres de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) (33 476 K€) a été déterminé à partir du nombre d'actions en circulation et du cours de bourse de clôture au 28 février 2017.
- Les actifs acquis et passifs assumés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) ont fait l'objet de réévaluations provisoires à la juste valeur estimée au 28 février 2017 conduisant à une valorisation de l'actif net transmis de 22 577 K€.

Se référer aux notes 3 et 14.1 pour plus d'informations sur les hypothèses retenues.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	Pays	30/06/2017		31/12/2016		30/06/2016	
		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
GENKYOTEX SUISSE SA	SUISSE			Société mère			
GENKYOTEX SA	FRANCE	100,00%	100,00%	n/a	n/a	n/a	n/a
GENKYOTEX INNOVATION SAS	FRANCE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	0,19%	66,70%

2.3 Monnaie de présentation

Compte tenu de l'évolution du périmètre de consolidation telle qu'explicitée ci-avant et afin de rendre plus visible les informations financières du nouveau groupe, la Société présente ses états financiers consolidés en euros (EUR) à compter du 1^{er} janvier 2017 bien que Genkyotex Suisse SA (société mère du point de vue comptable) établissait ses comptes consolidés en franc suisse (CHF) jusqu'à cette date. Les états financiers consolidés comparatifs sont présentés en euros (EUR).

Les écarts de conversion de consolidation ont été remis à zéro au 1^{er} janvier 2011, date de la transition aux normes IFRS de Genkyotex Suisse SA (société mère du point de vue comptable). Les écarts de conversion de consolidation cumulés sont présentés comme si le Groupe avait utilisé l'euro (EUR) comme monnaie de présentation de ses états financiers consolidés depuis cette date.

Les effets du changement de monnaie de présentation sur les états financiers consolidés comparatifs sont les suivants :

- Les différentes rubriques d'actifs et de passifs en euros (EUR) correspondent aux montants publiés en franc suisse (CHF) convertis au taux de clôture de la période ;

- Le recalcul des écarts de conversion de consolidation a un effet sur la répartition du total des capitaux propres entre la réserve de conversion et les autres composantes des capitaux propres ainsi que sur le montant des autres éléments du résultat global, se résumant comme suit :

31 décembre 2016	Etats financiers consolidés historiques en KCHF	Etats financiers consolidés convertis en K€ (1)	Retraitements (2)	Etats financiers consolidés publiés en K€
Capital	4 785	4 456	(214)	4 242
Bons de participation	307	286	(12)	274
Primes d'émission et d'apport	53 613	49 923	(4 925)	44 998
Réserve de conversion	(3 669)	(3 416)	1 662	(1 754)
Autres éléments du résultat global	(515)	(480)	30	(450)
Pertes accumulées - part attribuable aux actionnaires de la société mère	(41 401)	(38 552)	3 460	(35 093)
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère	13 120	12 217	-	12 217
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-
Total capitaux propres	13 120	12 217	-	12 217

(1) Converti au taux de clôture, soit 1,0739 CHF pour 1 €

(2) Différence entre les taux de change historiques et le taux de clôture de 1,0739 CHF pour 1 €

- Les montants figurant au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie consolidés en euros (EUR) correspondent aux montants publiés en franc suisse (CHF) convertis au taux moyen de la période.

2.4 Méthode de conversion

2.4.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement enregistrées par les entités du Groupe dans leurs monnaies fonctionnelles respectives au cours de change en vigueur à la date de première comptabilisation de cette transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de change à la date de clôture.

Les différences résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisées en résultat.

2.4.2 Conversion des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro (EUR) sont convertis comme suit:

- Les éléments de l'état de situation financière sont convertis au taux de clôture de la période ;
- Les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période.

Les différences de change résultant de la conversion à des fins de consolidation sont comptabilisées dans la « réserve de conversion ».

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR)	30/06/2017		31/12/2016		30/06/2016	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
CHF	1,0764	1,0930	1,0902	1,0739	1,0960	1,0867

2.5 Utilisation de jugements et estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux IFRS, le Groupe a procédé à des jugements et estimations qui pourraient influencer sur les montants présentés au titre des actifs et passifs à la date d'établissement des comptes, et sur les montants présentés au titre des produits et charges de la période.

Ces estimations sont faites par la direction du Groupe sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles au moment où ces jugements et estimations ont été formulés. Ces estimations sont évaluées de façon continue et se fondent sur l'expérience passée ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent la base d'appréciation de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent sensiblement différer de ces estimations si les hypothèses ou les conditions venaient à changer.

Les estimations ou jugements significatifs formulés par le Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- Evaluation des options de souscription d'actions et des bons de participation attribués à des salariés, dirigeants et prestataires externes :
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions repose sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options prenant en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent notamment la valeur des actions, la volatilité attendue de la valeur de l'action sur la durée de vie de l'instrument et le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 8.
- Régimes à prestations définies :
 - Les régimes à prestations définies sont comptabilisés dans l'état de situation financière sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements en fin de période, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Cette évaluation est déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés tenant compte du taux de rotation des effectifs, de la probabilité de mortalité et d'hypothèses actuarielles basées sur des estimations de la direction.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 10.

- Evaluation des frais directement liés aux augmentations de capital
 - Le Groupe a fait appel à son jugement pour déterminer les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions. Ces frais ont été imputés sur les capitaux propres (cf. note 7).

- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 16.

- Valorisation du contrat de licence signé avec SIIIL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat :
 - La détermination de la juste valeur du contrat SIIIL et des extensions a été calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ajustés d'une probabilité d'occurrence sur un plan d'affaires 2017-2035. Dans ce cadre, le management de la Société a eu recours à des estimations pour la détermination :
 - des flux futurs sur la période de 2017-2035, correspondant à la durée de vie du brevet dont la licence a été concédée à SIIIL,
 - des probabilités de succès des différentes étapes du développement clinique,
 - du taux d'actualisation.
 - Les hypothèses de valorisation adoptées sont exposées à la note 3.1.

- Coût de cotation :
 - Le coût de cotation lié au rapprochement entre la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Gentice SA) et le groupe Genkyotex Suisse a été déterminé par différence entre le prix d'acquisition de Genkyotex SA (anciennement dénommée Gentice SA) et la juste valeur des actifs et passifs assumés à la date du rapprochement.
 - Les hypothèses retenues pour la détermination du prix d'acquisition et la juste-valeur des actifs et passifs assumés sont exposées à la note 14.1.

3.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les frais engagés sur des projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont remplis :

- il est techniquement possible d'achever l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour l'utilisation ou la vente ;
- la direction envisage d'achever l'immobilisation incorporelle, de l'utiliser ou de la vendre;
- il y a une possibilité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- il peut être démontré que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- les ressources techniques, financières et autres ressources adéquates nécessaires à l'achèvement du développement, à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle sont disponibles ;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Concernant les dépenses engagées pour développer un médicament et en raison des risques et incertitudes inhérents au processus de R&D et à l'obtention des autorisations réglementaires, les six critères de capitalisation des dépenses ne sont réputés être satisfaits que lorsque le médicament a reçu une autorisation de mise sur le marché.

Par conséquent, les dépenses internes de développement engagées sont comptabilisées en frais de R&D au moment où elles sont encourues.

Contrat SIIIL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et extensions de ce contrat

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et passifs assumés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), la Société a procédé à la valorisation provisoire du contrat SIIIL et des extensions de ce contrat au 28 février 2017.

La juste-valeur estimée du contrat SIIIL et des extensions a été calculée sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ajustés d'une probabilité d'occurrence. Les principales hypothèses de valorisation sont les suivantes :

- Le plan d'affaires sur la période de 2017-2035, correspondant à la durée de vie du brevet dont la licence a été concédée à SIIIL (sans prendre en compte une valeur terminale)

- Les probabilités de succès des différentes étapes du développement clinique (en se basant sur une étude conduite par Biomedtracker en 2016 qui a mené une analyse rétrospective des probabilités de succès des différentes étapes du développement clinique sur 9.985 études entre 2006 et 2015) :

	Probabilité de succès de chaque phase	Probabilité de succès cumulée
POC(1)	100%	100%
Phase 1	70%	70%
Phase 2	43%	30%
Phase 3	73%	22%
Succès commercial	89%	19%

(1) : Preuve de concept ("Proof Of Concept") déjà atteinte

- Le taux d'actualisation de 16% reposant notamment sur une prime de risque du marché actions français, un bêta moyen issu d'un échantillon de sociétés biotechnologiques françaises cotées sur Euronext et une prime de risque spécifique à la Société.

Logiciel

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Durée et charge d'amortissement

Lorsqu'un actif a une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de répartir le coût sur la durée d'utilité estimée, soit :

Eléments	Durée d'amortissement
Logiciels	1 an – linéaire
Contrat SILL et extensions	19 ans – linéaire (plan d'affaires 2017-2035 correspondant à la durée de vie du brevet dont la licence a été concédée à SILL)

La charge d'amortissement pour les immobilisations incorporelles est comptabilisée au compte de résultat en :

- « Frais généraux et administratif » pour la charge d'amortissement relative aux logiciels de comptabilité,
- « Frais de recherche et développement » pour la charge d'amortissement relative au contrat SILL & extensions et aux logiciels utilisés par le laboratoire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Logiciels	Contrat SILL et extensions	Total
VALEUR BRUTE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2016	19	-	19
Acquisition	-	-	-
Cession	-	-	-
Transfert	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	10 697	10 697
Etat de situation financière au 30 juin 2017	19	10 697	10 716
AMORTISSEMENT CUMULE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2016	19	-	19
Augmentation	-	190	190
Diminution	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Etat de situation financière au 30 juin 2017	19	190	209
VALEUR NETTE COMPTABLE			
Au 31 décembre 2016	-	-	-
Au 30 juin 2017	(0)	10 507	10 507

3.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les éléments d'actif sont amortis en fonction de la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Eléments	Durée d'amortissement
Mobilier et matériel informatique	3 à 5 ans – linéaire
Matériel de laboratoire	5 à 8 ans – linéaire
Installations générales et agencements	8 à 10 ans – linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée au compte de résultat en :

- « Frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations générales, aménagements et agencements ainsi que pour le matériel informatique et de bureau,
- « Frais de recherche et développement » pour le matériel de laboratoire et les autres immobilisations du laboratoire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Matériel et outillages	Matériel de bureau, informatique mobilier	Total
VALEUR BRUTE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2016	637	102	739
Acquisition	2	0	2
Cession	-	-	-
Transfert	-	-	-
Effets de change	(9)	(2)	(10)
Variation de périmètre	-	-	-
Etat de situation financière au 30 juin 2017	630	101	731
AMORTISSEMENT CUMULE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2016	548	99	646
Augmentation	22	2	24
Diminution	-	-	-
Effets de change	(8)	(2)	(9)
Variation de périmètre	-	-	-
Etat de situation financière au 30 juin 2017	562	99	661
VALEUR NETTE COMPTABLE			
Au 31 décembre 2016	89	4	93
Au 30 juin 2017	68	2	70

3.3 Perte de valeurs des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les immobilisations à durée d'utilité indéterminée ou non encore amorties font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations en cours d'amortissement sont quant à elles soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indice interne ou externe indiquant qu'elles aient pu subir une perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est sa juste valeur diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

Au cours des périodes présentées, la Société dispose uniquement d'immobilisations amortissables. Ces dernières ne présentent pas d'indice interne ou externe de pertes de valeur au 30 juin 2017.

La Société a par ailleurs procédé à une mise à jour du modèle d'évaluation du contrat de licence signé avec SIIL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat au 30 juin 2017. La sensibilité des hypothèses retenues dans le cadre du modèle de valorisation est la suivante :

- Une hausse de 1 point du taux d'actualisation engendrerait une perte de valeur d'environ 0,2 M€ ;

- Une baisse de 5 points des probabilités de succès des différentes phases engendrerait une perte de valeur d'environ 2,4 M€ ;
- Une dégradation du plan d'affaires de 10% engendrerait une perte de valeur d'environ 0,1 M€.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'indice de dégradation des hypothèses de valorisation au 30 juin 2017.

Note 4: Actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- de prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut le contrat de capitalisation et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IAS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « actifs financiers non courants ».

ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Contrat de liquidité	57	-
Cautions	15	15
Total actifs financiers non courants	72	15
Contrat de capitalisation	3 235	-
Total actifs financiers courants	3 235	-

Le contrat de capitalisation comporte les caractéristiques suivantes :

- placement sur le « fond euros » (placements diversifiés à dominantes obligataires) qui bénéficie en permanence d'une garantie en capital et valorise le contrat suivant le principe de l'effet cliquet, à savoir que les intérêts attribués sont définitivement acquis,
- taux de rendement minimum garanti uniquement pour la période courant de la souscription au 31 décembre 2015 (à hauteur de 2,25% net de frais),
- libre disposition des fonds à travers la possibilité de rachat total ou partiel à tout moment, soumis à des pénalités de rachat contractuelles les trois premières années : 2% du montant racheté les 12 premiers mois ; 1,5% du montant racheté du 13^{ème} au 24^{ème} mois ; 1% du montant racheté du 25^{ème} au 36^{ème} mois ; 0% au-delà (août 2017).
- absence de contrainte juridique ou contractuelle de conservation ou de blocage des fonds (durée de détention non subie).

Le rachat du contrat de capitalisation est prévu au cours du 2^{ème} semestre 2017.

Principes comptables

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés par l'État français aux sociétés françaises du groupe afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire des sociétés bénéficiaires, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation.

Le crédit d'impôt recherche est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Le crédit d'impôt recherche est présenté au compte de résultat en subvention au niveau des « frais de recherche et développement ».

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») est un dispositif fiscal français dont bénéficient les sociétés françaises du Groupe. Le Groupe a utilisé ce crédit d'impôt à travers ses efforts de recherches et développement.

Compte tenu du statut de PME communautaire des sociétés bénéficiaires, le CICE peut faire l'objet d'un remboursement l'année suivant sa constatation.

Le CICE est enregistré au compte de résultat en diminution des charges de personnel.

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Crédit impôt recherche (1)	3 224	526
Taxe sur la valeur ajoutée	278	102
Avoirs à recevoir et autres fournisseurs débiteurs	276	17
Charges constatées d'avance (2)	772	142
Subventions à recevoir	169	-
Autres	81	8
Total autres créances	4 801	795

(1) Crédit impôt recherche ("CIR")

Le crédit impôt recherche déclaré par le Groupe au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 2 958 K€ (2 432 K€ pour Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et 526 K€ pour Genkyotex Innovation SAS). Le montant estimé du crédit d'impôt recherche pour le Groupe au titre du 1^{er} semestre 2017 s'élève à 266 K€.

(2) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe et concernent principalement les frais d'études et recherches.

Note 6: Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés dans l'état de situation financière incluent les disponibilités bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transactions, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes bancaires	14 852	5 007
Comptes séquestres (1)	-	8 930
SICAV monétaires	1	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	14 853	13 937

(1) Les fonds constatés en comptes séquestres au 31 décembre 2016 sont relatifs aux fonds levés dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée au niveau de Genkyotex Suisse SA en décembre 2016 et dont l'enregistrement au registre du commerce a eu lieu en janvier 2017.

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés, nets d'impôt, en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres de la Société pour leurs coûts d'acquisition.

Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres.

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « actifs financiers non courants ».

CAPITAL SOCIAL	30/06/2017
Capital social (en K€)	7 785
Nombre d'actions	77 850 006
dont actions ordinaires	77 850 006
Valeur nominale (en euros)	0,10 €

Ce nombre d'actions ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA »), bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non du Groupe et non encore exercés.

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) s'élevait à 1 557 K€.

Le 28 février 2017, les actionnaires de la Société ont approuvé l'opération d'apport en nature des titres de Genkyotex Suisse SA à Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA). En rémunération de cet apport, la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) a procédé à l'émission de 62 279 951 actions nouvelles à un prix de souscription de 1,9268 € chacune au profit des actionnaires de Genkyotex Suisse SA. Cette opération a généré une augmentation de capital de 6 228 K€ et une prime d'apport de 113 771 K€.

Ainsi, le capital social de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) s'élève à 7 785 K€ au 30 juin 2017 et est divisé en 77 850 006 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Management du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière solide afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris et Bruxelles, la Société a signé le 18 avril 2014 un contrat de liquidité avec la banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société a confié 200 K€ à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société.

Au 30 juin 2017, au titre de ce contrat, 60 794 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 57 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Frais d'augmentation de capital

La société Genkyotex SA (anciennement dénommée Gentice SA) a encouru des frais dans le cadre de l'opération de rapprochement avec le groupe Genkyotex Suisse. Les coûts directs liés au rapprochement sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les coûts sont encourus ou les services sont rendus, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération de l'apport (159 K€ en 2016 et 105 K€ en 2017) qui sont déduits des capitaux propres conformément à IAS 32.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende pour les exercices présentés.

Note 8: Paiements fondés en actions

Principes comptables

Conformément à IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres accordés aux employés, membres du conseil d'administration et prestataires externes tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black & Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au cours de bourse ou au prix de souscription des investisseurs ou par référence à des valorisations internes ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

8.1 Bons de souscriptions d'actions émis au profit d'investisseurs financiers de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA)

La société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) a émis 133 334 bons de souscription d'actions au profit d'investisseurs en juillet 2008 (durée d'exercice : 10 ans). Ils sont traités comme des instruments de capitaux propres.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2017
		31/12/2016	Caducs	28/02/2017	Caducs	
BSA autres investisseurs	07/2008	133 334	-	133 334	-	133 334
TOTAL		133 334	-	133 334	-	133 334

8.2 Bons de souscriptions d'actions (« BSA ») de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
BSA 10/2008	24/10/2008	30 800	10 ans	3,00 €	63,51%	7,03%	60
BSA 02/2010	14/02/2010	155 200	10 ans	3,00 €	55,14%	3,58%	258
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	10 ans	4,00 €	54,27%	2,09%	221
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	10 ans	5,79 €	50,03%	0,50%	72

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2017
		31/12/2016	Caducs	28/02/2017	Caducs	
BSA 10/2008	24/10/2008	30 800	-	30 800	-	30 800
BSA 02/2010	14/02/2010	155 200	-	155 200	-	155 200
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	-	116 000	-	116 000
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	-	35 000	-	35 000
TOTAL		337 000	-	337 000	-	337 000

8.3 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
BSPCE 02/2007		28 000	10 ans	2,90 €	48,70%	4,27%	45
BSPCE 04/2009	09/04/2009	88 460	10 ans	3,00 €	58,70%	5,22%	159
BSPCE 12/2010	17/12/2010	217 400	10 ans	3,00 €	55,10%	3,73%	343
BSPCE 06/2012	26/06/2012	13 000	10 ans	3,00 €	59,30%	2,34%	22
BSPCE 12/2012	11/12/2012	11 750	10 ans	3,00 €	59,30%	1,42%	19
BSPCE 02/2013	15/02/2013	19 320	10 ans	3,00 €	54,30%	1,68%	31
BSPCE 12/2013	20/12/2013	121 314	10 ans	4,00 €	54,30%	2,09%	252
BSPCE 05/2014	14/05/2014	481 491	10 ans	6,77 €	54,92%	0,81%	1 593
BSPCE 07/2015	03/07/2015	45 000	10 ans	7,74 €	48,96%	0,40%	146

Type	Date d'attribution	31/12/2016	Caducs	28/02/2017	Caducs	30/06/2017
BSPCE 02/2007		28 000	-	28 000	-	-
BSPCE 04/2009	09/04/2009	17 620	-	12 320	5 300	5 300
BSPCE 12/2010	17/12/2010	48 600	-	3 100	45 500	3 000
BSPCE 06/2012	26/06/2012	13 000	-	13 000	-	13 000
BSPCE 12/2012	11/12/2012	8 294	-	8 294	-	8 294
BSPCE 02/2013	15/02/2013	1 500	-	1 500	-	1 500
BSPCE 12/2013	20/12/2013	74 693	-	1 919	72 774	8 774
BSPCE 05/2014	14/05/2014	347 359	-	8 669	338 690	108 690
BSPCE 07/2015	03/07/2015	45 000	-	45 000	-	45 000
TOTAL		584 066	-	54 008	530 058	166 964

8.4 Bons de participation de Genkyotex Suisse SA

Type	Date d'attribution	31/12/2016	Emis	Attribution des bons auto-détenus	Converties	30/06/2017
Bons de participation	10/09/2012	126 102	-	-	(126 102)	-
Bons de participation	11/10/2013	15 496	-	-	(15 496)	-
Bons de participation	27/03/2015	112 516	-	-	(112 516)	-
Bons de participation	15/12/2015	42 850	-	-	(42 850)	-
Bons de participation	16/01/2017	-	169 854	10 146	(180 000)	-
TOTAL		296 964	169 854	10 146	(476 964)	-

Le 16 janvier 2017, la société Genkyotex Suisse SA a procédé à l'attribution de 180 000 bons de participation dont 169 854 ont été émis à cette même date et 10 146 étaient auto détenues par la société Genkyotex Suisse

SA. La juste valeur des bons de participation est égale à la différence entre la valeur de l'action telle que déterminée dans le cadre du rapprochement (22,80 €) et la valeur nominale payée par ses bénéficiaires (1 CHF, soit environ 0,93 €).

A cette même date, la société Genkyotex Suisse SA a procédé à la conversion de l'ensemble des bons de participation en circulation en actions ordinaires. Cette opération a mis fin à la période de restriction auxquelles les bons de participation étaient soumis.

8.5 Détail de la charge comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

Type	Date d'attribution	Coût 1er semestre 2017	Coût 1er semestre 2016
Bons de participation 10/2013	11/10/2013	-	1
Bons de participation 03/2015	27/03/2015	21	14
Bons de participation 12/2015	15/12/2015	25	15
Bons de participation 01/2017	16/01/2017	3 917	-
TOTAL		3 963	30

Note 9: Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IAS 39.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Avances remboursables	228	-
Dettes financières non courantes	228	-
Concours bancaires courants	0	-
Avances remboursables	226	-
Dettes financières courantes	226	-
Total dettes financières	454	-

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 30/06/2017	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan	
				30/06/2017	31/12/2016
Avances remboursables	468	(14)	-	454	-
Concours bancaires courants	0	-	-	0	-
Total dettes financières	468	(14)	-	454	-

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2017			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	468	229	238	-
Total dettes financières	468	229	238	-
<i>Dettes financières courantes</i>	229			
<i>Dettes financières non courantes</i>	238			

9.1 Avances remboursables**Principes comptables**

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Elles ont été comptabilisées conformément à IAS 20. S'agissant d'avances financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global.
- Le coût financier des avances remboursables calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET SUBVENTIONS (Montants en K€)	OSEO 2 - HPV	OSEO 3 - ProCervix (GTL001)	Total
Au 31 décembre 2016	-	-	-
Variation de périmètre	248	526	774
Encaissement	-	-	-
Remboursement	(250)	(76)	(326)
Subventions	-	-	-
Charges financières	2	4	6
Au 30 juin 2017	-	454	454

Ventilation des avances remboursables par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES AVANCES REMBOURSABLES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OSEO 2 - HPV	OSEO 3 - ProCervix (GTL001)	Total
Au 30 juin 2017	-	468	468
Part à moins d'un an	-	229	229
Part d'un an à 5 ans	-	238	238
Part à plus de 5 ans	-	-	-

Avance remboursable OSEO Innovation – OSEO 2

Le 9 mars 2011, Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) a obtenu d'OSEO une avance remboursable ne portant pas intérêt pour le « développement et essais cliniques d'un vaccin thérapeutique contre le cancer et les lésions précancéreuses du col de l'utérus causées par le papillomavirus humain (HPV) » d'un montant total de 1 500 K€.

Suite au succès du projet, le remboursement de cette avance remboursable a été effectué selon les modalités suivantes :

- 50 K€ par trimestre du 30 septembre 2013 au 30 juin 2014 le dernier jour du trimestre,
- 75 K€ par trimestre du 30 septembre 2014 au 30 juin 2015 le dernier jour du trimestre,
- 125 K€ par trimestre du 30 septembre 2015 au 30 juin 2017 le dernier jour du trimestre.

Avance remboursable OSEO Innovation – OSEO 3

Le 11 janvier 2013, Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) a obtenu d'OSEO une avance remboursable ne portant pas intérêt pour « l'extension des études cliniques de phase I du projet ProCervix (GTL001) » d'un montant total maximum de 849 K€.

Suite au constat de l'achèvement du programme et l'obtention de l'état récapitulatif des dépenses engagées sur le projet financé par OSEO, l'avance remboursable a été réduite compte tenu d'un montant de dépenses inférieur au montant prévisionnel. L'aide a ainsi été ramenée à 812 K€ et un avenant a été signé en date du 5 septembre 2014 pour la modification des échéances de remboursement.

Le remboursement de cette avance remboursable s'effectue ainsi selon les modalités suivantes :

- Par trimestre du 30 septembre 2014 au 30 juin 2015 : 19 K€
- Par trimestre du 30 septembre 2015 au 30 juin 2016 : 29 K€
- Par trimestre du 30 septembre 2016 au 30 juin 2017 : 38 K€
- Par trimestre du 30 septembre 2017 au 30 juin 2018 : 57 K€
- Par trimestre du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019 : 60 K€
- Le solde au 30 juin 2019 : 60 K€

Par ailleurs, la convention prévoit le paiement d'une annuité de remboursement égale à 40% du produit HT des cessions ou concessions de licences, brevets ou savoir-faire perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque les dites cessions ou concessions portent sur tout ou partie du programme aidé et 40% du produit HT généré par la commercialisation ou l'utilisation pour ses besoins propres de prototypes, préséries ou maquettes réalisés dans le cadre du programme aidé.

Les sommes dues à ce titre à OSEO s'imputeront en priorité et à due concurrence sur l'ultime échéance due à OSEO en application du plan de remboursement ci-dessus. L'application de ce mécanisme ne conduira pas la Société à verser à OSEO une somme supérieure à l'aide perçue.

Note 10 : Engagements envers le personnel

Principes comptables

Le Groupe accorde des prestations retraite, décès et invalidité à ses employés en fonction des habitudes et exigences locales par le biais de versements de pensions par des organismes de sécurité sociale, qui sont financées par les cotisations du Groupe et des employés (régime à cotisations définies) en Suisse et en France, les deux pays où le Groupe opère.

Le Groupe assure également des prestations retraite, décès et invalidité à ses employés suisses et français par le biais des régimes à prestations définies suivants :

- Pour les employés suisses, le régime intra-société de prestations définies obligatoire de la société Genkyotex Suisse SA via un programme financé pour moitié par les cotisations de l'employeur et pour moitié par les cotisations de l'employé. Ce régime intra-société est en place depuis la création de la société Genkyotex Suisse SA et tous les employés suisses de cette société peuvent prétendre à ses avantages. Au départ à la retraite, le participant au régime percevra l'épargne qu'il aura accumulée, composée de toutes les cotisations versées par l'employeur et l'employé (déduction faite de tous prélèvements éventuels), ainsi que les intérêts sur cette épargne, qui sont fixes, conformément à la loi pour la partie obligatoire et à la discrétion du Conseil de la Fondation pour la partie facultative. À l'âge de la retraite, le participant au régime a le droit de choisir entre un paiement forfaitaire ou une rente, ou une combinaison des deux.
- Les employés des sociétés françaises du Groupe bénéficient quant à eux d'une indemnité de retraite, via le versement d'une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite, la rémunération similaire et les autres avantages du personnel qui ont le statut de régimes à prestations définies (dans lesquels le Groupe garantit un montant ou un niveau défini de prestations) sont comptabilisés dans l'état de situation financière sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations en fin de période, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Cette évaluation est déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, tenant compte du taux de rotation des effectifs et de la probabilité de mortalité. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres dans les « autres éléments du résultat global ».

Les versements du Groupe dans des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges au compte de résultat durant la période à laquelle ils se rapportent. La charge de retraite (coût des services rendus et charge d'intérêts) est présentée dans le résultat opérationnel.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Employés suisse	851	863
Employés français	11	11
Engagements envers le personnel	862	874

10.1 Employés suisses

L'engagement relatif aux prestations définies au titre du 2^{ème} pilier du régime de retraite suisse est évalué sur la base des hypothèses suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2017	31/12/2016
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite 64 ans pour les femmes / 65 ans pour les hommes	
Taux d'actualisation	0,70%	0,70%
Table de mortalité	LPP 2015 generation	LPP 2015 generation
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'augmentation des pensions de retraite	0,50%	0,50%
Taux de rémunération des comptes d'épargne	0,70%	0,70%
Taux de rotation	10,00%	10,00%

Les évolutions au titre de l'engagement de retraite et la juste valeur des actifs du régime de retraite s'établissent comme suit :

Montants en K€	Obligation au titre du régime à prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Engagement envers le personnel
31 décembre 2016	1 825	(962)	863
Coût des services rendus	171	-	171
Charge d'intérêts	6	(3)	3
Cotisations des employés	-	(58)	(58)
Sous total inclus dans le compte de résultat	177	(61)	116
Montants payés / reçus	(107)	107	(0)
Rendement des actifs (hors charges d'intérêts)	-	(1)	(1)
Autres (gains) / pertes actuarielles	(54)	-	(54)
Sous total inclus dans les autres éléments du résultat global	(54)	(1)	(55)
Cotisations de l'employeur	-	(58)	(58)
Effet de change	(32)	17	(15)
30 juin 2017	1 809	(958)	851

10.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2017	31/12/2016
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite	
Convention collective	Industrie pharmaceutique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	1,67%	1,31%
Table de mortalité	INSEE 2015	INSEE 2015
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation	Elevé	Elevé
Taux de charges sociales		
Cadres	43%	43%
Non cadres	42%	44%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Montants en K€	Engagement de retraite
Au 31 décembre 2016	11
Coût des services rendus (1)	(93)
Charge d'intérêts	1
Gains et pertes actuariels	(2)
Variation de périmètre	94
Au 30 juin 2017	11

(1) Conformément à IAS 19, l'impact de la réduction de régime concernant Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) a été comptabilisé en diminution du coût des services passés (ensemble des salariés sortis des effectifs ou en cours de préavis au 30 juin 2017).

Note 11: Provisions

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

PROVISIONS (montants en K€)	Début de période	Variation de périmètre	30/06/2017			Fin de période
			Dotation	Reprise avec objet	Reprise sans objet	
Provisions pour licenciement économique	-	30	-	(30)	-	-
Provisions	-	30	-	(30)	-	-

Les provisions pour licenciement économique correspondent à l'estimation des indemnités transactionnelles résiduelles qui seraient à verser dans le cadre du plan de licenciement collectif en cours au 28 février 2017 dans la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA). Cette provision a été utilisée sur la période.

Note 12: Autres dettes courantes

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

AUTRES DETTES COURANTES (montants en K€)	30/06/2017	31/12/2016
Bonus (y compris charges sociales)	148	-
Indemnités de licenciement (1)	204	-
Personnel et comptes rattachés	219	141
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	355	147
Etat - impôt sur le résultat	55	117
Autres taxes et assimilés	98	145
Autres dettes	24	-
Autres dettes courantes	1 104	550

(1) Les indemnités de licenciement correspondent aux indemnités à verser suite à la signature de protocoles transactionnels avec des salariés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticiel SA) dans le cadre de la restructuration de cette société.

Note 13: Ventilation des charges et produits par fonction

Principes comptables

Le Groupe présente son compte de résultat par fonction dans deux catégories :

- Recherche et développement ;
- Frais généraux et administratifs.

Les charges sont réparties sur la base d'une comptabilité analytique.

Le crédit d'impôt recherche ainsi que les subventions d'exploitation sont présentés en subvention en diminution des coûts de recherche et développement.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

13.1 Recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Matières premières et consommables	(103)	(72)
Etudes et recherches	(2 112)	(1 106)
Charges de personnel	(709)	(1 041)
Charge liée aux engagements de retraite	(48)	28
Charges de location	(161)	(124)
Licences et frais de propriété intellectuelle	(225)	(115)
Amortissement et dépréciation	(209)	(35)
Paiements fondés sur des actions	(2 060)	(20)
Autres	(39)	(66)
Frais de recherche et développement	(5 665)	(2 552)
Crédit d'impôt recherche	226	304
Subventions	169	-
Subventions	395	304
Frais de recherche et développement, net	(5 270)	(2 248)

Les frais d'études et recherche du 1^{er} semestre 2017 correspondent notamment aux coûts engagés dans le cadre de la phase 2 pour son produit GKT831 dans l'indication de la PBC et des travaux précliniques en cours sur le composé GKT771.

La charge de paiements fondés sur des actions constatée sur le 1^{er} semestre 2017 est essentiellement liée aux bons de participation attribués à des salariés de la société Genkyotex Suisse SA le 16 janvier 2017 (cf. note 8.4).

Subventions

Genkyotex Innovation SAS a signé en janvier 2011 un accord de consortium avec 13 membres concernant un programme de recherche de cinq ans intitulé «NEURINOX – NOX Enzymes as mediators of inflammation-triggered neurodegeneration: modulating NOX enzymes as novel therapies » (le projet Neurinox).

Dans le cadre de cette convention, le Groupe a comptabilisé un produit de 169 K€ relatif au solde de la subvention Neurinox à recevoir. Ce montant a été perçu par le Groupe en juillet 2017.

13.2 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Frais de déplacement et missions	(122)	(86)
Charges de location	(27)	(19)
Honoraires	(910)	(68)
Dépenses de marketing et vente	(66)	(31)
Impôts et taxes	(28)	0
Charges de personnel	(366)	(253)
Charge liée aux engagements de retraite	(26)	10
Amortissement	(5)	(7)
Coûts de transaction	(104)	(51)
Paiements fondés sur des actions	(1 903)	(10)
Autres	(83)	(21)
Frais généraux et administratifs	(3 640)	(535)

Les honoraires encourus sur le 1^e semestre 2017 correspondent essentiellement aux coûts juridiques, comptables, d'audits et de communication inhérents à une société cotée.

La charge de paiements fondés sur des actions constatée sur le 1^{er} semestre 2017 est essentiellement liée aux bons de participation attribués à des salariés de la société Genkyotex Suisse SA le 16 janvier 2017 (cf. note 8.4).

Note 14: Autres produits et charges opérationnels**Principes comptables**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- des coûts liés au rapprochement / à l'acquisition de sociétés ;
- certaines charges de restructuration ;
- d'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES (Montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Coût de cotation	(10 898)	-
Frais de restructuration de Genkyotex SA (ex Genticel)	(510)	-
Autres charges opérationnelles	(11 408)	-

14.1 Coût de cotation

Comme indiqué en note 2.2, la différence entre le coût d'acquisition des titres Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation.

(Montants en K€)	Coût de cotation
Prix d'acquisition	33 476
Actif net transmis	(22 577)
Total	10 898

Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition a été déterminé à partir du nombre d'actions de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) en circulation et du cours de bourse de clôture au 28 février 2017.

- Nombre d'actions Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) au 28 février 2017 : 15 570 055 actions ;
- Cours de bourse de clôture au 28 février 2017 : 2,15 €.

Actifs et passifs assumés

Les actifs acquis et les passifs assumés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) ont fait l'objet des réévaluations provisoires suivantes à la juste valeur au 28 février 2017 :

(Montants en K€)	Données IFRS	Réévaluation préliminaire	Actifs et passifs assumés après réévaluation
Actifs acquis	14 292	10 697	24 988
<i>immobilisations incorporelles (1)</i>	-	10 697	10 697
<i>actifs financiers non courants</i>	63	-	63
<i>clients et comptes rattachés</i>	28	-	28
<i>autres créances</i>	3 383	-	3 383
<i>actifs financiers courants</i>	7 231	-	7 231
<i>trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	3 587	-	3 587
Passifs assumés	2 411	-	2 411
<i>dont engagements envers le personnel</i>	94	-	94
<i>dont dettes financières courantes et non courantes (2)</i>	775	-	775
<i>dont provisions</i>	30	-	30
<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	667	-	667
<i>dont autres dettes courantes</i>	845	-	845
Actif net transmis	11 881	10 697	22 577

(1) Les actifs acquis ont fait l'objet d'une réévaluation provisoire de 10 697 K€ correspondant à la juste valeur estimée du contrat SIIL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat (cf. note 3.1 Immobilisations incorporelles).

(2) Il est précisé que la valeur comptable des avances remboursables est sensiblement identique à leur juste valeur au 28 février 2017. Ainsi, par mesure de simplification, ces dernières n'ont pas été réévaluées.

Par ailleurs, le Groupe pourra procéder à un ajustement de la juste valeur des actifs et passifs assumés de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) pendant 12 mois après la date d'acquisition.

14.2 Frais de restructuration

Le Groupe a encourru une charge nette de 510 K€ dans le cadre de la restructuration de la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), entre le 1^{er} mars 2017 et le 30 juin 2017 :

- Coût des licenciements incluant les indemnités et charges sociales pour 608 K€ ;
- Impact de la réduction de régime sur la provision pour indemnité de départ en retraite pour - 98 K€ (cf. note 10.2).

Note 15: Résultat financier, net

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : intérêts payés et désactualisation des avances remboursables et passifs financiers.
- Des produits liés aux intérêts sur les dépôts à terme et le contrat de capitalisation.

Les gains et pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

RESULTAT FINANCIER, NET (Montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Autres charges financières	(28)	-
Autres produits financiers	8	2
Gains et pertes de change	(6)	(76)
Résultat financier, net	(26)	(74)

Les gains et pertes de change au 30 juin 2016 représentent essentiellement l'impact des variations du taux de change CHF / EUR sur les comptes intra-groupe de Genkyotex Suisse SA avec Genkyotex Innovation SAS.

Note 16: Impôt sur le résultat

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Taux d'imposition et déficits reportables

Genkyotex Suisse SA disposait de déficits fiscaux reportables d'environ 45 037 K€ (49 226 KCHF au 31 décembre 2016, se répartissant comme suit :

- 11 765 K€ (12 860 KCHF) nés en 2015 et expirant en 2023 ;
- 14 186 K€ (15 505 KCHF) nés en 2014 et expirant en 2022 ;
- 12 329 K€ (13 476 KCHF) nés en 2013 et expirant en 2021 ;
- 6 757 K€ (7 385 KCHF) nés en 2012 et expirant en 2020.

Le taux d'imposition sur les résultats applicable à Genkyotex Suisse SA est le taux actuellement applicable dans le Canton de Genève de 24%.

Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) disposait quant à elle de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France de 74 202 K€ au 31 décembre 2016.

Le taux d'imposition sur les résultats applicable à Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et à Genkyotex Innovation SAS est le taux actuellement en vigueur en France, soit 33,33%.

En application des principes décrits ci-dessus, aucun impôt différé actif n'est reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2017.

Note 17 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT PAR ACTION	30/06/2017	30/06/2016			
	Actions ordinaires	Actions ordinaires et bons de participation	Actions privilégiées A	Actions privilégiées B	Actions privilégiées D
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	54 169 507	307 941	292 533	830 686	463 618
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(20 368)	(545)	(518)	(1 471)	(821)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,38)	(1,77)	(1,77)	(1,77)	(1,77)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,38)	(1,77)	(1,77)	(1,77)	(1,77)

Compte tenu que Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard de la norme IFRS 10 (cf. note 2.2), le résultat par action au 30 juin 2017 tient compte du nombre moyen pondéré d'actions de Genkyotex Suisse SA pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2017 et du nombre moyen pondéré d'actions de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2017.

Le résultat par action au 30 juin 2016 tient quant à lui compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation de Genkyotex Suisse SA (actions ordinaires, bons de participations (actions sans droits de vote), actions privilégiées de catégories A, B et D) étant précisé que l'ensemble des différentes catégories d'actions a été converti en actions ordinaires en janvier 2017.

Note 18 : Informations sectorielles

Principes comptables

Le Groupe n'opère que sur un seul segment d'activité : la recherche et le développement de produits pharmaceutiques.

Les actifs, les pertes opérationnelles ainsi que les frais de recherche et développement sont localisés en France et en Suisse.

Note 19 : Parties liées

19.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux

A la suite de l'assemblée générale mixte du 28 février 2017 approuvant le rapprochement entre Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) et le groupe Genkyotex Suisse, le mode d'administration de la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) a été modifié. Auparavant société à directoire et conseil de surveillance, la Société est devenue une société anonyme à conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente les rémunérations :

- Pour le 1^{er} semestre 2017 :
 - Des dirigeants de Genkyotex Suisse SA du 1^{er} janvier au 28 février 2017 ;
 - Du directeur général, du directeur général délégué et des membres du conseil d'administration de Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA) du 1^{er} mars au 30 juin 2017 ;
- Des dirigeants de Genkyotex Suisse SA pour le 1^{er} semestre 2016.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Montants en K€)	30/06/2017	30/06/2016
Rémunérations fixes dues	206	296
Rémunérations variables dues	74	104
Avantages en nature	11	14
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	16	27
Paiements fondés sur des actions	3 747	8
Jetons de présence	34	10
TOTAL	4 089	459

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, à l'exception du régime obligatoire à prestations définies applicable aux employés suisses dans le cadre du 2^e pilier du système suisse de sécurité sociale.

Les composantes variables de la rémunération ont été attribuées sur la base de critères de performance. Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des paiements fondés sur des actions sont expliquées à la note 8.

Note 20 : Engagements hors bilan**20.1 Baux commerciaux****Contrats de location**

Dans le cadre de son activité, le Groupe a signé des contrats de location :

- Pour ses locaux à Plan-Les-Ouates en Suisse ;
- Pour ses locaux dédiés au développement clinique à Saint-Julien-en-Genevois en France.

Ces locaux sont respectivement situés : 16 Chemin des Aulx, 1228 Plan-Les-Ouates, Genève, Suisse et 218 Avenue Marie-Curie – Forum 2 Archamps Technopole, 74166 Saint-Julien-en-Genevois, France.

Charges et engagements

Les montants des loyers comptabilisés au cours du 1^{er} semestre 2017 et les engagements jusqu'aux prochaines périodes de résiliation possible sont les suivants:

Lieu	Contrat de location	Date d'entrée en vigueur du bail	Date de fin du bail	Charge de location 1er semestre 2017 (en K€)	Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation ou la prochaine triennale (baux français) - en K€		
					A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Saint-Julien-en-Genevois, France	Locaux Forum 2 Archamps Technopole	01/08/2011	01/08/2020	15	30	63	-
Plan-Les-Ouates, Suisse	Locaux de Plan-Les-Ouates	01/02/2011	31/01/2021	44	86	223	-
Plan-Les-Ouates, Suisse	Parking voiture - espace 1	01/02/2011	31/01/2021	6	11	28	-
Plan-Les-Ouates, Suisse	Parking voiture - espace 2	01/10/2007	30/09/2018	4	8	2	-
Plan-Les-Ouates, Suisse	Parking voiture - espace 3	01/10/2013	30/09/2018	1	2	1	-

20.2 Caution

Une caution bancaire a été fournie au profit du propriétaire des locaux de Plan-Les-Ouates pour 22 K€ (24 KCHF).

20.3 Obligation au titre de contrats

La société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), a conclu le 22 février 2006 un contrat de licence avec l'Institut Pasteur. Ce dernier prévoit notamment :

- Des redevances sur les recettes nettes réalisées par la Société dans le domaine d'HPV, en fonction de deux zones géographiques prédéfinies (absence de revenu réalisé par la Société à ce jour dans ce domaine).
- Une participation aux frais d'entretien des brevets ;
L'Institut Pasteur a la charge d'obtenir la délivrance et de maintenir en vigueur les brevets. Cependant, la Société remboursera à l'Institut Pasteur une quote-part de 25% ou 50% (fonction du type de brevets) des frais directs externes engagés par l'Institut Pasteur pour le maintien et l'extension des brevets.

- Un minimum annuel garanti;
Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), doit verser depuis 2009 à l'Institut Pasteur pour les vaccins humains et vétérinaires réunis, un minimum de redevances annuelles de 50 000 €.
- Une contrepartie au titre des vaccins vétérinaires.
Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), devra verser à l'Institut Pasteur 100 000 € lors d'une demande d'autorisation d'essais cliniques sur animaux et 150 000 € à la première autorisation de mise sur le marché du produit. Par ailleurs, Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), versera à l'Institut Pasteur une redevance annuelle égale à 3,5% des recettes nettes.
- Une redevance en cas de sous-licences (absence de contrat de ce type signé par la Société à ce jour).
- Une contrepartie au titre des vaccins humains.
A chaque étape de développement, Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), versera à l'Institut Pasteur les sommes suivantes :

- Entrée du produit de la phase I :	50 K€
- Sortie du produit de la phase I :	130 K€
- Sortie du produit de la phase II :	160 K€
- Sortie du produit de la phase III :	310 K€
- A la première autorisation de mise sur le marché du produit :	610 K€

La sortie du produit GTL001 (ProCervix, premier candidat médicament de Genticel SA) de la phase I a eu lieu en mai 2014. Le 1^{er} Clinical Study Report a par ailleurs fait l'objet d'une publication le 20 janvier 2015. En décembre 2016, en raison de résultats décevants de l'étude clinique de phase 2 en matière d'efficacité thérapeutique obtenus avec GTL001, la Société a décidé d'arrêter son programme de développement de traitements contre l'infection du virus du papillome (HPV). Aucun versement ne sera ainsi effectué au titre de la sortie du produit de la phase II.

Note 21: Evènements post-clôture

Août 2017 :

La Société annonce que le GKT831, son inhibiteur des NOX1 et 4, a démontré sa capacité à cibler efficacement les fibroblastes associés au cancer (CAF) et à retarder la croissance tumorale, dans le cadre d'une étude incluant plusieurs modèles précliniques.

4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES RESUMES SEMESTRIELS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE

Rapport des commissaires aux comptes

sur l'information financière semestrielle

Société Genkyotex

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Genkyotex, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Toulouse, le 21 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Sygnatures

Samuel Clochard

Laure Mulin